

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 20 novembre 2013

POINT VI.2 :
Rapport des travaux du CS du 13 novembre 2013 exerçant les compétences
de la commission de la Recherche :
orientations budgétaires « Recherche » 2014

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du CS du 13 novembre 2013

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 20 pour (unanimité) : les orientations budgétaires « Recherche » 2014.

Dijon, le 22 novembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Proposition de financement pour 2014

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Commission de la Recherche du 13 novembre 2013

Point 4 – Orientations budgétaires « Recherche » 2014

Financement des structures mutualisées

Proposition de répartition

La proposition de répartir une enveloppe financière aux structures mutualisées sans appel à projets préalable résulte d'une décision prise en Conseil Scientifique le 10 octobre 2012. Ainsi, l'ancien sous-programme 5 « Aide aux structures mutualisées » du BQR a été supprimé. En contrepartie, il a été demandé aux structures mutualisées de venir présenter leurs actions « à posteriori » aux membres du Conseil Scientifique durant l'année 2013

Proposition de financement pour 2014 :

• Centre de calcul :	12 500 euros
• Service Commun de la Documentation :	50 000 euros
• Editions Universitaires de Dijon :	12 500 euros
• Centre de Zootechnie :	11 000 euros
• Mission Culture Scientifique :	11 000 euros
Total :	97 000 euros